

Dakar, le **29 JAN. 2025**

Le Directeur,

A
Monsieur Bruno DELANOUE
Président Directeur général
PETOWAL MINING COMPANY SA
Route du Méridien Pdt, Almadies,
Zone 9, Ville Kandia

DAKAR

Objet : *Transmission de rapport de la mission de suivi des installations et activités de la Société PETOWAL MINING COMPANY, région de Kédougou*

Monsieur le Président Directeur général,

Suite à la mission de suivi des installations et activités de la société PETOWAL MINING COMPANY, dans la région de Kédougou, effectuée par le Comité de suivi environnemental, le mercredi 23 octobre 2024, je vous transmets, ci-joint, le rapport de suivi établi y afférent.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, **Monsieur le Président Directeur général**, l'expression de ma considération distinguée.

Pièce jointe : *Rapport de suivi des installations et activités de la société PETOWAL MINING COMPANY, région de Kédougou*

Ampliation : METE (ATCR)



BABA DRAME

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un peuple - Un But - Une Foi

N° 000040 METE/DIREC/DEE.afk

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Dakar, le 29 JAN. 2025

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ENVIRONNEMENTALE ET DU CONTRÔLE

RAPPORT DE LA MISSION DE SUIVI DU PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE
ET SOCIALE DES INSTALLATIONS ET ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ PETOWAL MINING
COMPANY, DANS LA RÉGION DE KÉDOUGOU

DÉCEMBRE 2024

1. Contexte et objectif

Le suivi environnemental et social a pour objet de s'assurer que les exigences réglementaires sont satisfaites dans l'exercice des activités industrielles, de projets et programmes ainsi que l'applicabilité des mesures de mitigation adoptées dans le plan de gestion environnementale et sociale et que les paramètres et méthodes de mesure sont bien respectés.

Dans le cadre de ses missions d'inspection et de suivi environnemental et social des plans de gestion environnementale, sous la conduite de la Direction de la Réglementation environnementale et du Contrôle, le Comité de suivi en charge des évaluations environnementale s'est rendu, le **mercredi 23 octobre 2024**, sur le site de la compagnie PETOWAL MINING COMPANY.

L'objectif de la visite était de :

- vérifier le niveau de mise en œuvre des mesures de gestion environnementale et sociale issues du plan de gestion environnementale et sociale validé ;
- contrôler la conformité aux exigences réglementaires applicables aux ICPE ;
- proposer au besoin, des mesures de correction supplémentaires.

2. Déroulement de la mission

Le Comité a été accueilli par les représentants de PETOWAL MINING COMPANY, sous la direction de Monsieur SYLLA. Par la suite, Monsieur Rob LAVACEZ a souhaité la bienvenue aux membres du Comité de suivi et a souhaité une bonne mission.

A la suite d'un tour de présentation, Monsieur Amadou Pauline DIAGNE, Chef de la Division des Etablissements classés a décliné l'objectif de la mission.

Enfin, Monsieur Mamadou BALDE, Chef de la Division des Evaluations environnementale a rappelé le contexte de la procédure, les missions précédentes effectuées par le Comité de suivi, les éléments de contexte et d'orientation pour un encadrement rapproché des services techniques et a décliné le planning de la visite.

La mission a vu la participation de :

- la Direction du Contrôle et de la Surveillance des Opérations Minières ;
- la Direction de la Protection Civile ;
- le Centre de Gestion de la Qualité de l'Air ;
- la Division des Établissements classés ;
- la Division de la Prévention et du Contrôle des Pollutions et Nuisances ;
- la Division des Évaluations Environnementales ;
- la Division régionale de l'Environnement et des Établissements classés de Kédougou ;
- le Service régional des Mines ;
- la Direction de la Protection civile ;

- la Brigade nationale des Sapeur-pompier à travers la Compagnie d'Incendie et de Secours de Kédougou ;
- les Représentants de PETOWAL MINING COMPANY.

A la suite de ces différentes interventions s'en en suivi :

- une séance d'induction permettant de rappeler les mesures sécuritaires et conduites à tenir sur site ;
- une séance de briefing, afin de présenter le projet dans sa globalité, de faire le point sur le niveau de mise en œuvre des recommandations émises lors de la précédente mission ;
- la visite de site et des installations ;
- enfin, par la séance de débriefing pour recueillir les observations et recommandations du Comité de suivi en charge des évaluations environnementales.

De façon spécifique et suivant les termes de référence de la mission, i) le plan de gestion environnementale et sociale a été passé en revue afin de mesurer le niveau de mise en œuvre des recommandations ; ii) la situation des installations classées pour la protection de l'environnement a été faite et enfin ; iii) des prélèvements d'échantillons ont été effectués au niveau des points de rejet.

3. Résultats des contrôles effectués

Cette visite était l'occasion de faire le point sur les aspects administratif, environnemental et sécuritaire mises en œuvre par la société PMC.

Il est ressorti des échanges que :

- le site exploité par Petowal Mining Company est épuisé. Par conséquent, 40% des 1200 travailleurs seront libérés en l'absence d'activité ;
- Il y a des sites en prospection avec des possibilités de trouver le minerai ;
- la zone est traversée par le fleuve Gambie, avec beaucoup d'enjeux liés à l'orpillage et les travaux de construction du barrage de Sambangalou ;
- la société est certifiée iso 45001 ;
- la baisse des statistiques des incidents est notée ;
- la société s'est engagée dans un processus de nationalisation des postes de responsabilité. Le taux de travailleurs sénégalais est de 94% ;
- le plan d'engagement des parties prenantes est élaboré ;
- la société envisage de réaliser un parc solaire ;
- le POI date de 2018, et doit être mise à jour ;
- les niveaux de bruit observés sur le site à Niéméniké dépassent les normes en vigueur, nécessitant la mise en place de mesures correctives ;
- les appareils à pression ne sont pas déclarés ;
- la société dispose d'un véhicule d'arrosage d'une capacité de 23000 litres ;
- le site dispose d'un système sécurité incendie.

Les recommandations de la dernière mission de suivi ont été déroulées, afin de mesurer l'effectivité de sa mise en œuvre. Il en résulte la matrice ci-dessous.

Tableau 1 : Matrice de suivi de la mise en œuvre des recommandations antérieures

Recommandations antérieures	Niveau de mise en œuvre
mettre en place un système d'alarme à trois niveaux	effective
vérifier que les transporteurs de produits chimiques et d'explosifs disposent d'une autorisation délivrée par le service des mines et de la DIREC/DCPN	effective
transmettre au service de l'inspection du travail et de la sécurité sociale, les données relatives aux consultations et aux consultants afin de déterminer la fréquence des pathologies et de prendre les dispositions appropriées	non effective
effectuer des études entomologiques, avec les aspersions intra domiciliaires qui peuvent favoriser des risques de résistance	non effective
installer du photovoltaïque afin de favoriser un allègement énergétique, l'empreinte énergétique est très élevée	non effective
faire un audit énergétique et transmettre le rapport à la DREEC	effective en partie
respecter la disposition suivant laquelle, en phase exploitation, l'administration devait être repris par un sénégalais	non effective
intégrer les activités poste fermeture et évaluer les niveaux de dépendance	non effective
transmettre les certificats d'analyse relatifs au drainage miniers	non effective
transmettre le PGES de chantier à la DIREC	non effective
transmettre le calendrier d'exécution des travaux	non effective
transmettre le rapport relatif à la RSE	non effective
transmettre des rapports de surveillance trimestriels et semestriels à la DIREC	non effective
payer la taxe ICPE au niveau de la DIREC (régie des établissements classés)	effective
se rapprocher d'une structure agréée pour la vérification des RIA et des extincteurs	non effective
aller vers l'acquisition d'un laboratoire mobile avec tous les dispositifs	non effective
aller vers la politique de reconversion des travailleurs à la fermeture de la mine	non effective
veiller à la traçabilité des produits chimiques	non effective
anticiper sur l'étude de l'hydrodynamique des eaux, avec le projet de construction du barrage hydroélectrique de Sambangalou, car il y aura une forte lâchée d'eau	non effective
établir un plan de travail pour le suivi des activités sociétales	non effective

contracter avec un médecin spécialisé pour approfondir des thématiques spécifiques, telles que les effets des vibrations, au-delà du suivi assuré par le médecin du travail	non effective
s'assurer de la gestion des déchets plastiques, en substituant l'utilisation de bouteilles en plastique par la dotation de gourdes normée pour la boisson	non effective
créer une plateforme d'échanges avec les services techniques	non effective

Source : recommandations issues du rapport de la précédente mission de suivi environnemental, du 14 décembre 2023.

La revue des recommandations de la précédente mission de suivi environnemental a permis de se constater que sur les vingt-trois (23) recommandations, seules quatre (04) ont été mises en œuvre.

À la suite des échanges, le Comité de suivi a procédé à la visite de site. Les installations ci-après ont été visitées :

- la fosse (PIT) ;
- la zone de stockage des produits chimiques ;
- la mini centrale (parc de groupes électrogène) ;
- l'aire de brûlage ;
- le dépôt d'explosif (site AECI) ;
- l'usine d'émulsion.

Les recommandations ci-après en sont ressorties.

3.1. Recommandations générales

- se rapprocher de la Brigade des Sapeurs-pompiers pour faire des exercices de simulation générales, sélectives et restreintes de l'alarme ;
- généraliser les messages d'alerte par les structures de transport de produits dangereux ;
- partager le rapport d'audit énergétique réalisé ;
- effectuer la mise à jour du dossier ICPE et le déposer à la DIREC ;
- mettre aux normes le système sécurité incendie ;
- acquérir un véhicule CCF pour prévenir les feux de forêt ;
- prendre en compte le plan de renforcement des capacités tel que stipulé dans le PGES ;
- élaborer un plan de gestion des déchets ;
- réaliser une analyse approfondie des données de mesure afin d'évaluer la contribution de Petowal Mining aux différents paramètres environnementaux tels que la qualité de l'air et le niveau sonore ;
- effectuer une cartographie du bruit et des concentrations de polluants dans l'air ambiant ;
- aménager un hangar pour un stockage optimal des produits chimiques ;
- renforcer les moyens d'extinction incendie au niveau de la zone de cyanuration avec une autre lance ;

- positionner un zodiac au niveau des sites aquatiques ;
- aller dans le sens de la valorisation du basalte existant avec les entreprises locales au lieu d'ouvrir de nouvelles carrières ;
- accompagner le Chef de DREEC dans le cadre de la gestion des produits prohibés ;
- transmettre régulièrement les rapports de surveillance à la DIREC/DREEC de Kédougou ;
- déclarer la liste de tous les appareils à pression à la DIREC ;

Relativement à la situation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), il a été noté que la portion de surface exploitée déclarée est minime par rapport aux autres sociétés de la région. De plus, il a été constaté :

- la déclaration des appareils à pression ;
- la transmission de la liste des ICPE à la DIREC ;
- la transmission du POI mis à jour, pour validation aux services techniques compétents et sa simulation ;
- la transmission des fiches techniques pour les certifications d'épreuve.

Relativement à la gestion des eaux de rejet, des prélèvements ont été effectués au niveau du TSF et de la STEP. Les résultats ci-après ont été obtenus.

Tableau 2 : les résultats issus des prélèvements avec le laboratoire mobile

Paramètres	TSF	STEP	Valeurs limites Norme NS 05-061
Température (°C)	31.4	31.1	30-35
pH	7.8	7.44	6 - 9
Salinité (ppm)	659	276	-
TDS (ppm)	1,13	502	-
Conductivité (µs/cm)	563	708	-
MES (mg/L)	45	23	50
DBO ₅ (mg/L)	-	23	80
DCO (mg/L)	41	80	200
Cyanure (mg/L)	7	9	0,2
Hg (mg/L)	LOD	LOD	-
As (µg/L)	LOD	LOD	0,3
Pb (µg/L)	12	LOD	-
Cd (µg/L)	LOD	LOD	-

Les résultats montrent que pour les paramètres physiques (température, pH, salinité, conductivité E, TDS), les rejets sont conformes avec les seuils édictés par la Norme NS 05 061.

Cette conformité est aussi notée pour les matières en suspension (MES), la Demande biochimique en oxygène (DBO5) et la Demande chimique en oxygène (DCO).

Cependant, au niveau du TSF, la DBO5 n'a pas été mesurée, ce qui n'est pas normal et serait dû à une erreur de dilution.

En ce qui concerne les métaux lourds, seul le plomb a été détecté au niveau du TSF avec une concentration de 12µg/L. Cette concentration paraît élevée mais pourrait être liée au contexte géologique de la zone qui est très riche en éléments traces métalliques.

Les concentrations en cyanure mesurées au niveau du bassin de la STEP et du TSF dépassent largement la norme de rejet. Ces concentrations élevées pourraient être liées à la nature de l'activité qui nécessite l'utilisation de quantités importantes en cyanure.

3.2. Recommandations spécifiques

Constats	Recommandations
La Fosse (PIT)	
<ul style="list-style-type: none"> - l'exploitation est à terme ; - la fréquence de production est en baisse et la fin de l'exploitation est prévue en fin juin 2025. De ce fait l'unité va travailler avec le stock de minerai disponible ; - la boue fine est stockée au niveau des réserves du sol ; - des tests de réhabilitation sont faits. 	-
La zone de stockage de produits chimiques	
<ul style="list-style-type: none"> - les emballages des produits chimiques sont brûlés. 	<ul style="list-style-type: none"> - bannir le brûlage des déchets issus des emballages et les remettre à un repreneur.
La mini centrale (parc de groupes électrogène)	
<ul style="list-style-type: none"> - un parc de groupes électrogènes est installé ; - le stockage de déchets n'est pas conforme ; - la centrale fonctionne au gasoil et alimente les broyeurs ; - la centrale fonctionne avec une réserve de gasoil ; - les lances à eau pour l'extinction incendie sont trop proches des groupes électrogènes. 	<ul style="list-style-type: none"> - installer des filtres pour diminuer les émissions de gaz ; - effectuer des mesures au niveau des cheminées et faire la comparaison des résultats avec la norme sénégalaise ; - revoir le mode de stockage des déchets ; - revoir l'emplacement des lances à eau pour l'extinction incendie.
L'aire de brûlage	
<ul style="list-style-type: none"> - une absence d'incinérateur est notée ; - le brûlage se fait à l'air libre. 	<ul style="list-style-type: none"> - acquérir un incinérateur et disposer de toutes les autorisations requises.
L'usine d'émulsion	
<ul style="list-style-type: none"> - les bouches d'incendie sont insuffisantes. 	<ul style="list-style-type: none"> - aménager au moins trois (03) bouches d'incendie ;

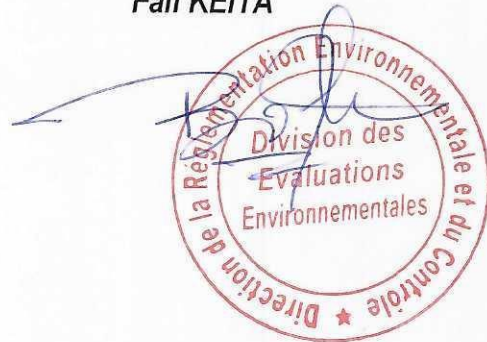
Constats	Recommandations
	- impliquer la BNSP dans les exercices de simulation pour un accompagnement.

Conclusion

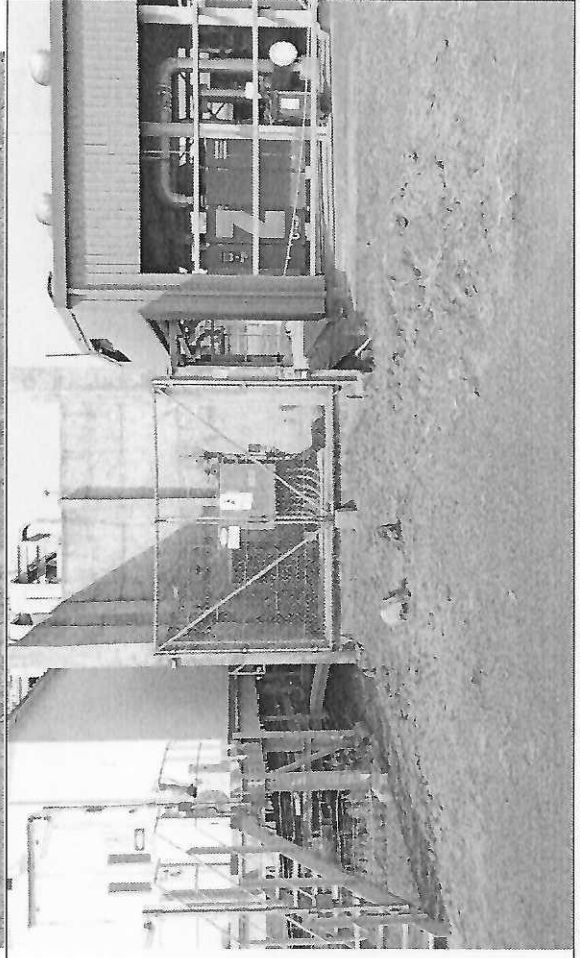
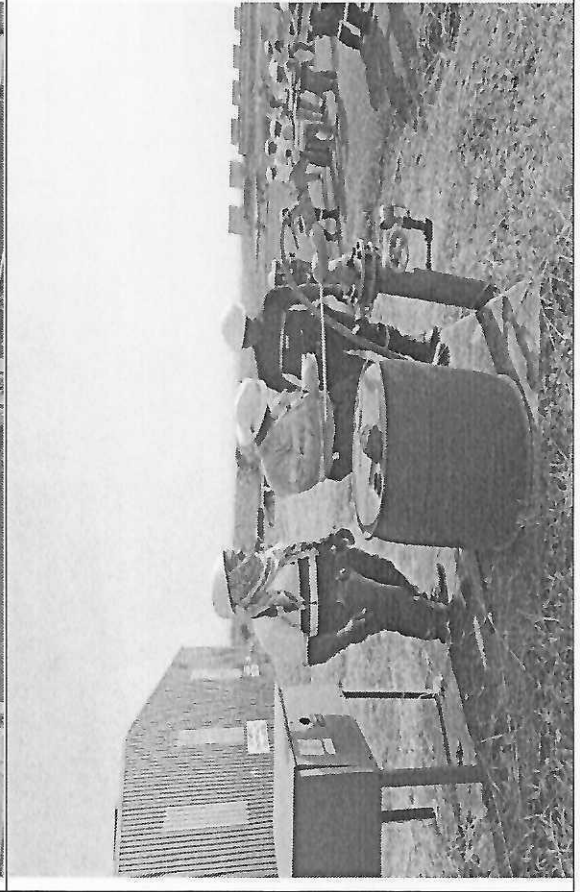
À l'issue de la visite, les préoccupations et recommandations émises et mentionnées ci-dessus devront être exécutées **à compter de la date de réception de ce rapport.**

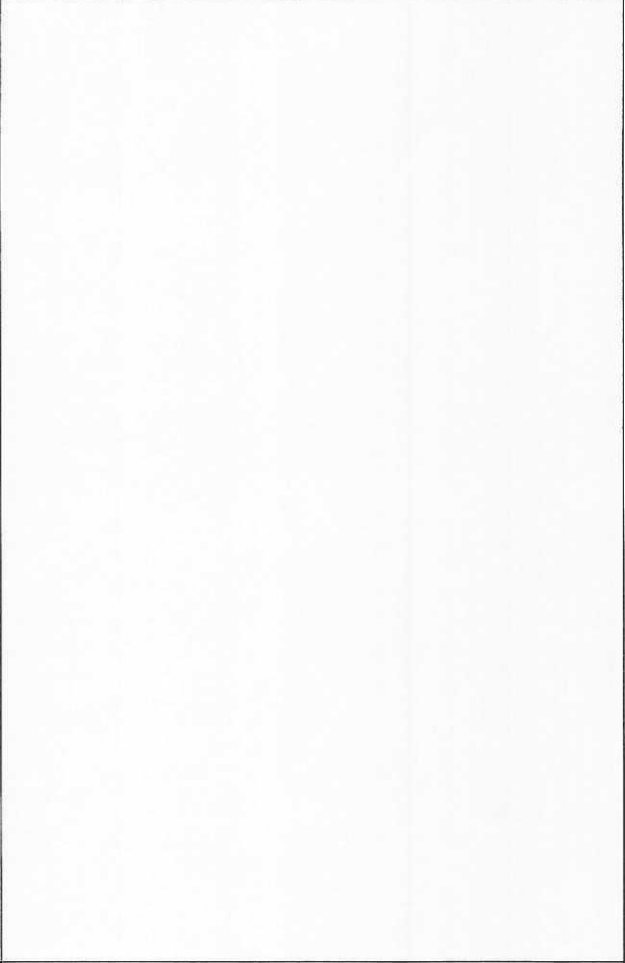
Le rapporteur

Adjaratou Amar Niane
Fall KEITA



4. Planche photos





MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ENVIRONNEMENTALE ET DU
CONTRÔLE















Liste de présence

Suivi environnemental des installations et activités de la Compagnie PETOWAL MINING COMPANY

Mercredi 23 octobre 2024

N°	PRENOMS / NOM	STRUCTURE	TELEPHONE	EMAIL	EMARGEMENT
1	Amadou P. DIAGNE	DRE/DIR	775 665632	aychagne@gmail.com	
2	Ibrahima BA	SRA6/DIR	773596963	boucar8@gmail.com	
3	Mamadou Louane NDIÉ	JCM/DEEC	77153205	makioub13@gmail.com	
4	Maurice Coly NDIOR	DREEC	778320462	ndiormca@gmail.com	
5	Pape Mandiane' Soko	DREEC	77 139 4126	pepemandiane.soko@gmail.com	
6	Aimé Jean Baptiste TAVAREZ	DREEC/DIR	776353375	tavaressime2016@gmail.com	
7	Diechiru Ange B	DREEC/DIR	76 824 2528	bourranda@gmail.com	

N°	PRENOMS / NOM	STRUCTURE	TELEPHONE	EMAIL	EMARGEMENT
8	Abdoulaye DIMIF	DCSOM	77 809 17 65	abdoulaye.dosom@gmail.com	
9	Mandiang LDIATE	DCPN/DIREC	77 800 50 55	mandiangudiaye@gmail.com	
10	André Diouh	CGQA/DIREC	77 6588307	diouhandre@gmail.com	
11	Moussa GUEYE	DPC	77 4376520	massamoukhaya2020@gmail.com	
12	L'Pape Birame FAYE	SAPEURS-POMPIERS 128GT	77 520 14 48	celib2@snpp.gouv.sn	
13	Cherif Sylla	KDC	77 5623424	cherifh.sylla@petowal.com	
14	Haroum Abdoulaye	DMC	77 606 94 70	haroum-abdoulaye@petowal.com	
15	Hamidou Sow	BOS	78 185 78 65	hamidou-sow@petowal.com	
16	Rob Longlet	PMC	77 0949051	rob.longlet@petowal.com	

N°	PRENOMS / NOM	STRUCTURE	TELEPHONE	EMAIL	EMARGEMENT
17	Binta BA	PMC	787715674	Binta.ba@petowal.com	
18	Jamin Dial	PMC	771252970	jamin.dial@petowal.com	
19	Abdou Dumbia	PTC	77-8866629	abdou.dumbia@petowal.com	
20	Olivier Latrux DIENE	PTC	77217875	Olivier.diene@petowal.com	
21					
22					
23					
24					
25					